

Procès d'Albi : la chasse irresponsable

<http://www.europe1.fr/France/La-chasse-a-courre-s-etait-achevee-dans-leur-cuisine-1055105/>

Par Marie-Laure Combes

Publié le 26 avril 2012 à 00h47 Mis à jour le 26 avril 2012 à 06h44

[Infos](#) > [France](#)

## LA CHASSE À COURRE S'ÉTAIT ACHEVÉE DANS LEUR CUISINE



*En 2007, un cerf, traqué dans une chasse à courre, avait été achevé dans une cuisine. © MAXPPP*

**Le tribunal d'Albi rend son jugement sur cette partie de chasse au cerf qui avait dérapé.**

**D**ans sa maison tranquille, au milieu de la forêt de Grésigne dans le Tarn, la famille Rossard ne s'attendait pas à voir débarquer deux cerfs dans son salon, à un an d'intervalle. Les animaux, traqués dans le cadre de chasses à courre, avaient finalement été mis à mort dans la maison. Traumatisée, la famille Rossard a porté plainte, estimant que les organisateurs de la chasse à courre avaient manqué à leur obligation de sécurité et de prudence. Après trois jours d'audience, début mars, le tribunal correctionnel d'Albi rend sa décision jeudi.



## Deux chasses à courre qui se terminent dans un pavillon

**A** la barre, trois prévenus : Henri-Louis Baysset, 77 ans, était maître d'équipage à l'époque - c'est lui qui dirigeait la chasse à courre - et Jérôme Lagarrigue et Nicolas Pinel, deux chefs de meute. Ces trois membres de l'association qui a organisé les deux chasses à courre qui ont mal tourné étaient poursuivis pour "mise en danger de la vie d'autrui par violation manifestement délibérée d'une obligation réglementaire de sécurité ou de prudence", [détaille La Dépêche du Midi](#).

**E**n 2006, un cerf était rentré dans la buanderie de la maison des Rossard, où se trouvait alors la mère de famille. L'animal avait été achevé dans la pièce. Un an plus tard, en novembre 2007, c'est un cerf de 200 kilos qui avait traversé la baie vitrée du salon avant de finir sa course dans la cuisine. Malgré les demandes de la famille, "l'animal avait été saigné par les chasseurs à même le carrelage", [détaille le jdd.fr](#).

## Le procès "de la chasse irresponsable"

**P**our l'avocat de la famille Rossard, "ce dossier (...) est un puits presque sans fond d'imbécilités". Me Viguié a dénoncé "l'inconscience des chasseurs qui ont fait prendre un risque aux habitants (...). Il fallait arrêter cette chasse". "Ce n'est pas le procès de la chasse, mais de la chasse irresponsable", [a-t-il martelé](#).

**D**u côté de la défense, on invoque un malheureux concours de circonstances. "Ce qui est arrivé à la famille Rossard est très regrettable mais c'est un aléa de chasse pour lequel ils ont été indemnisés", indique l'avocat des trois prévenus. Selon lui, si deux cerfs se sont retrouvés dans "le confetti de 5.000 m<sup>2</sup> qu'est la propriété des Rossard, c'est un accident de la vie", estime Me Triboulet.

L'avocat de l'association qui a organisé ces chasses à courre, "on ne peut pas dominer l'instinct animal. A l'impossible, nul n'est tenu". La défense a donc demandé la relaxe des trois prévenus. La partie civile espère au contraire "un jugement qui fera jurisprudence" pour sanctionner les dérives.

Information également relayée par :

< <http://m.sfr.fr/home/u/news/s/france/a/urn:wpid:1055105/article-news.html> >